



**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 05 AVRIL 2023**

2023/28

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia -- M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

**ABSENTES EXCUSEES** : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille -

**PROCURATIONS** : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DE CORO Jessica  
Mme BAECKER Sybille à Mme SCHMITT Marie-Gil

Soit 19 votants

**OBJET** : Refus adhésion à l'association de préfiguration du PNR

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT l'inclusion de la commune de Sainte-Anastasie dans le périmètre proposé à la suite d'une étude d'opportunité en vue de la création d'un parc naturel régional autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard ;

CONSIDERANT le courrier du PETR Uzège Pont-du-Gard en date du 23 février 2023 et ses pièces annexées relatifs au projet de création d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard ;

CONSIDERANT l'invitation à soumettre au Conseil municipal de la commune l'approbation des statuts et l'adhésion de la commune à l'Association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard, ainsi que la désignation de représentants au sein de son assemblée générale ;

CONSIDERANT le paysage institutionnel déjà existant et l'intérêt insuffisamment démontré du projet de création du Parc naturel régional lors d'un séminaire de restitution organisé le 9 février 2023 en mairie d'Uzès et au vu des pièces transmises le 23 février 2023 ;

CONSIDERANT en outre la discordance entre le périmètre des communes concernées par le projet et les schémas de cohérence territoriale dont elles relèvent ;

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

DECIDE par 18 voix pour et 1 abstention(N.MENALDO)

**ARTICLE 1** : de refuser l'adhésion de la commune de Sainte-Anastasie à l' Association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

